

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

AAAA



**RAPPORT DU MINISTERE
DE LA JUSTICE SUR L'ETAT
DES DROITS DE L'HOMME
AU CAMEROUN EN 2015**

Yaoundé, Septembre 2016

Chapitre 3

Le droit à la santé

nement prévoit d'augmenter le taux de prévalence de la contraception de 17,66% en 2014 à 30,56% en 2020 en ce qui concerne les méthodes modernes pour les femmes âgées de 15 à 49 ans. Pour ce faire, le Ministre de la Santé Publique a, le 25 février 2015 à Yaoundé, lancé la semaine du repositionnement de la planification familiale au Cameroun sous le thème : « *Ton avenir, Ton choix, Ta contraception* ».

485- Un nombre de 496 personnels de santé ont été formés sur le Programme de Planification Familiale Postnatale (PPFP) dans les Régions du Nord (77), du Sud (29), du Centre (36), du Littoral (100), du Sud-Ouest (96), de l'Ouest (56), de l'Adamaoua (95), de l'Est (72) et du Centre (56).

486- En outre, l'initiative « *Accès aux Services de Santé de Reproduction* », opérationnelle depuis 4 ans a été officiellement lancée le 14 septembre 2015 à Yaoundé. Elle a pour but de réduire la mortalité maternelle à travers la fourniture des contraceptifs de qualité à prix abordables aux femmes en âge de procréer. Cette initiative est le fruit de la coopération Germano-camerounaise et concerne principalement les populations de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est.

487- Alors, les prix des contraceptifs qui ont été revus à la baisse par une Décision du Ministère de la Santé Publique en août 2014 ont été maintenus, ce qui devrait encourager les populations à recourir à des méthodes de contraception²⁶⁷.

§2: La santé des adolescents

488- Des efforts ont été poursuivis en vue de l'amélioration de la santé des adolescents. Des initiatives ont été prises en particulier dans le domaine de la santé de reproduction.

²⁶⁷ Conformément à la Lettre Circulaire 03672/LCMINSANTE/SG/DSF du 14 août 2014, les contraceptifs étaient vendus au public dans les structures sanitaires comme suit : 125 FCFA pour la progestérone orale, la contraceptifs oraux combinés, et la pilule du lendemain, 225 FCF par contraceptif injectable (avec les consommables), 2 140 FCFA pour l'implant (avec les consommables), 1 000 FCFA pour l'insertion d'un dispositif intra-utérin (avec les consommables), 50 CFA pour 10 préservatifs masculins et 100 FCFA pour 10 préservatifs féminins.

§3 : La santé de l'enfant

493- Le principal objectif est resté la réduction de la mortalité néonatale et infantile, comme défini dans le Plan d'Action Prioritaire du MINSANTE (2014-2018). Des actions ont été menées pour la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, la vaccination et le traitement des maladies.

A: La prévention de la Transmission du VIH de la mère à l'enfant

494- Quelques unes des stratégies mises en place pour l'atteinte de l'objectif du Plan stratégique 2014-2017 en ce qui concerne la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) consistent en la fourniture des intrants pour la PTME tels que les antirétroviraux, le cotrimoxazole, la Réaction en Chaîne par Polymérase (PCR) et le renforcement des capacités des fournisseurs de soins en matière de PTME/ santé maternelle, néonatale et infantile, ainsi que l'amélioration de l'utilisation des services de santé maternelle et infantile.

495- Dans la même optique, les efforts conjugués du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers ont assuré la disponibilité des intrants et du matériel de laboratoire pour la PTME. Cependant, l'année 2015 a été marquée par des difficultés dans la réalisation de la Réaction en Chaîne par Polymérase pour le diagnostic précoce des enfants âgés de 6 à 8 semaines à cause d'une rupture de stock des intrants. De plus, le Gouvernement, avec le soutien de partenaires tels que le Plan d'Urgence du Président des Etats-Unis pour la lutte contre le SIDA, a renforcé les capacités de 308 fournisseurs de soins de santé en matière de PTME.

496- Des Organisations de la Société Civile telles que *African Action on AIDS (AAA)* ont également œuvré pour l'amélioration de la PTME. Ainsi, au cours du mois de janvier 2015, AAA a organisé un atelier à Ngaoundéré dans le cadre de son Projet "*Training Community Leaders on HIV/AIDS and PMTCT*" initié par l'ONUSIDA. Ce séminaire a

rassemblé 100 participants (65 femmes et 35 hommes) représentant des acteurs tels que les Sages-femmes traditionnelles, les autorités traditionnelles et religieuses, le personnel des radios communautaires, le personnel de santé des zones rurales et des Régions. L'objectif de cette formation était d'améliorer la compréhension par les leaders communautaires de la nécessité de la PTME et de les aider à se l'approprier.

497- Le nombre structures sanitaires offrant des services de PTME a connu une augmentation, passant ainsi de 3 466 en 2014 à 3 587 en 2015 sur 4 420 structures sanitaires fonctionnelles dans le pays. Le nombre de structures sanitaires pratiquant la PTME, Option B positif²⁶⁸ préconisée dans les directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur la PTME a augmenté, passant ainsi de 570 en 2014 à 1 462 en 2015. Malgré ces directives, 2 005 structures sanitaires pratiquaient encore la PTME, Option A²⁶⁹. Au total, 3 418 personnels de santé ont été formés sur l'Option B positif de la PTME. Sur 48 771 femmes enceintes dépistées séropositives, 29 458 ont reçu un traitement, soit un pourcentage de 60,4%.

B : L'accès aux vaccins

498- Un nombre total de 680 350 enfants ont reçu le vaccin Penta 3 sur une prévision de 861 203, soit un taux de couverture de 79%.

499- Le Vaccin Injectable contre la poliomyélite (VIP) a été introduit avec succès dans le calendrier de vaccination de juillet 2015. Le Cameroun a maintenu son statut de « *Pays non exportateur du poliovirus sauvage* » qui a été atteint en avril 2015, étant donné qu'aucun nouveau cas n'a été dépisté au cours de l'année. Il est néanmoins resté un taux de 5,2% d'enfants non vaccinés contre la polio.

²⁶⁸ Selon cette approche, toutes les femmes enceintes vivant avec le VIH sont mises sous traitement antirétroviral pour le reste de leur vie, quel que soit leur taux de CD4.

²⁶⁹ La femme enceinte ayant un taux de CD4 supérieur à 350 cellules /ml, au lieu d'être mise sous trithérapie à vie, prend de la zidovudine à partir de la 14^e semaine de grossesse jusqu'à 7 jours après l'accouchement. L'enfant quant à lui, prend de la névirapine jusqu'à une semaine après le sevrage.

ANNEXE

Ont collaboré à l'élaboration de ce Rapport, le Centre Sous-Régional pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale, le HCR, la Cour Suprême, les Cours d'Appel et les Tribunaux, les Départements ministériels, les Structures administratives, les institutions administratives indépendantes, les établissements publics et parapublics et les organisations de la société civile ci-après :

Ministères/Juridictions

- la Cour Suprême ;
- le Ministère de la Communication (MINCOM) ;
- le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) ;
- le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) ;
- le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) ;
- le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ;
- le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ;
- le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) ;
- le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) ;
- le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB) ;
- le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) ;
- le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) ;
- le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS) ;
- le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA) ;
- le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;
- le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) ;
- le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) ;
- le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) ;

- le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) ;
- le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) ;
- le Ministère de la Défense (MINDEF) ;
- le Ministère des Relations Extérieures (MINREX) ;
- le Ministère de l'économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
- le Ministère des Finances (MINFI) ;
- les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;
- le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ;
- le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC) ;
- le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) ;
- le Ministère des Postes et des Télécommunications (MINPOSTEL) ;
- le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) ;
- le Ministère des Transports (MINTRANSPORT) ;
- le Ministère des Travaux Publics (MINTP) ;
- le Ministère des marchés Publics (MINMAP) ;
- le Ministère des Sports et de l'Education physique (MINSEP) ;
- le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) ;
- le Ministère de la Justice (MINJUSTICE) ;
- la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) ;
- la Gendarmerie Nationale ;
- la Direction Générale à la Recherche Extérieure (DGRE) ;
- le Tribunal Criminel Spécial (TCS).

Collectivités territoriales décentralisées et autorités administratives indépendantes

- l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;
- l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) ;

- l'Agence d'Electrification Rurale (AER) ;
- l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) ;
- l'Agence de Promotion des Investissements (API) ;
- l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
- l'Agence Nationale de la Norme et de la Qualité (ANOR) ;
- l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) ;
- la Banque des Petites et Moyennes Entreprises ;
- le Conseil Nationale de la Communication (CNC) ;
- la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) ;
- la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) ;
- la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- la Communauté Urbaine de Douala ;
- *Elections Cameroon* (ELECAM) ;
- le Fonds National de l'Emploi (FNE) ;
- l'Institut de la Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR) ;
- la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP) ;
- le Programme National de Gouvernance (PNG) ;
- la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
- Ordre National des Avocats du Cameroun.

Société civile et ONG

- African Action on Aids (AAA) ;
- Action by Christians for the Abolition of Torture (ACAT-Bamenda) ;
- Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ALVF);
- Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND



**REPORT OF THE MINISTRY OF
JUSTICE ON HUMAN RIGHTS
IN CAMEROON IN 2015**

Yaounde, September 2016